



À jour au 3 avril 2019
Ce document n'a pas valeur officielle.

RÈGLEMENT RV-1649

DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE FONDATION DE RUE, DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE YVONNE-LACROIX, TRONÇON II ET LEUR FINANCEMENT PAR EMPRUNT

LE CONSEIL DÉCRÈTE :

Objet.

- 1.** Des travaux de fondation de rue, de pavage, de bordures et d'éclairage sont ordonnés sur la rue Yvonne-Lacroix. Ces travaux comprennent les éléments détaillés au document préparé par le Service du génie en date du 17 septembre 2018 produit en annexe I sous le titre « Demande d'emprunt et devis estimatif ».

Emprunt.

- 2.** Un emprunt de 364 000 \$ est autorisé pour le financement du projet et outre le coût des travaux, cette somme comprend les frais et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Coût détaillé.

- 3.** Le coût du projet est détaillé selon l'annexe I, comme suit :

1 ^o coûts directs :	268 250 \$
2 ^o coûts indirects :	95 750 \$
3 ^o total de la demande d'emprunt :	364 000 \$

Terme.

- 4.** Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements est établi à 20 ans.

Imposition.

- 5.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il est prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, une taxe spéciale à un taux suffisant pour assurer le remboursement de l'emprunt comme suit :

1^o la proportion de 74,39 % de l'emprunt attribuée aux riverains, sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur où ces travaux seront effectués et identifiés par un liséré au plan numéro 2018DI05-01 en date du 8 novembre 2018, joint au règlement en annexe II sous le titre « PLAN DE TAXATION » pour en faire partie. Cette taxe est répartie en fonction de la superficie de ces immeubles, telle que portée au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année;

2° la proportion de 25,61 % de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, répartie d'après les catégories et la valeur de ces immeubles telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

La part attribuable aux immeubles non imposables situés dans le secteur de taxation, est à la charge de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité et répartie d'après les catégories et la valeur de ces immeubles telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

Cette taxe spéciale est prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la taxe foncière générale.

Paie ment anticipé.

6. Le contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe en vertu du premier alinéa de l'article 5, peut l'en exempter en payant en un versement la part du capital qui à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble.

Ce paiement doit être fait avant la publication de l'avis de vente visé à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes ou avant que l'autorisation prévue au quatrième alinéa de l'article 554 ou l'approbation prévue à l'article 563.1 de cette loi n'ait été accordée.

Affectation insuffisante.

7. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé pour cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Contribution et subvention.

8. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention pouvant lui être versée sur plusieurs années. Le terme de l'emprunt est alors ajusté automatiquement lorsque le versement de la subvention a pour effet de diminuer le terme décrété au règlement.

Règlement RV-1649
Annexe I
DEMANDE D'EMPRUNT
ET DEVIS ESTIMATIF
(Article 1)



DEVIS ESTIMATIF
SOMMAIRE DES TRAVAUX

PROJET :

Travaux de pavage, bordures et éclairage sur la rue Yvonne-Lacroix (tronçon II)

RÉFÉRENCE :

DATE :

Le 17 septembre 2018

INFOS COMPLÉMENTAIRES :

2017-FP-01

COÛTS DIRECTS - ESTIMATION POUR TRAVAUX
TRAVAUX

RÉPARTITION	
RIVERAIN	GÉNÉRAL

1. Travaux de fondation	83 750 \$	30 350 \$	53 400 \$
2. Travaux de bordures	30 000 \$	30 000 \$	- \$
3. Travaux de pavage	61 500 \$	50 250 \$	11 250 \$
4. Pièces de services défectueuses	3 300 \$	3 300 \$	- \$
5. Aménagements paysagers	17 100 \$	17 100 \$	- \$
6. Signalisation	4 000 \$	2 500 \$	1 500 \$
7. Travaux d'éclairage	58 600 \$	58 600 \$	- \$
Sous-total TRAVAUX	258 250 \$	192 100 \$	66 150 \$
<i>Répartition</i>	<i>100%</i>	<i>74,39%</i>	<i>25,61%</i>

HONORAIRES ET FRAIS TECHNIQUES

Arpentage	2 500 \$	1 860 \$	640 \$
Contrôle qualitatif	7 500 \$	5 579 \$	1 921 \$

Sous-total HONORAIRES ET FRAIS TECHNIQUES	10 000 \$	7 439 \$	2 561 \$
--	------------------	-----------------	-----------------

Grand total COÛTS DIRECTS	268 250 \$	199 539 \$	68 711 \$
----------------------------------	-------------------	-------------------	------------------

<i>Répartition</i>	<i>100%</i>	<i>74,39%</i>	<i>25,61%</i>
--------------------	-------------	---------------	---------------

COÛTS INDIRECTS

HONORAIRES PROFESSIONNELS

Ingénieurs			
Plans et devis	16 000 \$	11 902 \$	4 098 \$
Surveillance	10 000 \$	7 439 \$	2 561 \$

Sous-total HONORAIRES PROFESSIONNELS	26 000 \$	19 340 \$	6 660 \$
---	------------------	------------------	-----------------

AUTRES COÛTS INDIRECTS

Imprévus	26 907 \$	20 015 \$	6 892 \$
Taxes nettes	16 018 \$	11 915 \$	4 103 \$

Sous-total - AUTRES COÛTS INDIRECTS	42 925 \$	31 930 \$	10 995 \$
--	------------------	------------------	------------------

Frais de financement	26 825 \$	19 954 \$	6 871 \$
----------------------	-----------	-----------	----------

Grand total COÛTS INDIRECTS	95 750 \$	71 224 \$	24 526 \$
------------------------------------	------------------	------------------	------------------

TOTAL DE LA DEMANDE D'EMPRUNT	364 000 \$	270 761 \$	93 238 \$
--------------------------------------	-------------------	-------------------	------------------

<i>Répartition</i>	<i>100%</i>	<i>74,39%</i>	<i>25,61%</i>
--------------------	-------------	---------------	---------------

Sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci pour les frais techniques en date de ce jour, conformément à l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), incluant les taxes nettes : _____ \$

Préparé par :

(signé)

Ludovic Morin T.P., Technicien en génie civil

Approuvé par :

(signé)

Stéphane Marcotte, T.P. Chef de division



DEVIS ESTIMATIF
DÉTAIL DES TRAVAUX

PROJET :

Travaux de pavage, bordures et éclairage sur la rue Yvonne-Lacroix (tronçon II)

RÉFÉRENCE :

DATE :

Le 17 septembre 2018

INFOS COMPLÉMENTAIRES :

2017-FP-01

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	RÉPARTITION	
					RIVERAIN MONTANT	GÉNÉRAL MONTANT
1. Travaux de fondation						
1.1 Travaux de nettoyage de fondation existante	2 500	m2	4,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	- \$
1.2 Protection de la conduite de gaz et de ces branchements de services	1	forfaitaire	2 500,00 \$	2 500,00 \$		2 500,00 \$
1.3 Pierre concassée MG-20 pour correction de la fondation, incluant la mise en forme et la compaction	900	tm	20,00 \$	18 000,00 \$	18 000,00 \$	- \$
1.4 Pierre concassée MG-20 pour modification de la couronne de rue	125	tm	20,00 \$	2 500,00 \$	- \$	2 500,00 \$
1.5 Scarification du pavage existant au raccordement des rues	20	m2	55,00 \$	1 100,00 \$	1 100,00 \$	- \$
1.6 Excavation de ventres de boeuf	50	m3	25,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	- \$
1.7 Préparation de l'infrastructure incluant le déblai et/ou le remblai, la mise en forme et la compaction						
- Sentier multifonctionnel	500	m.ca	12,00 \$	6 000,00 \$	- \$	6 000,00 \$
- nouvelle fondation de rue	300	m.ca	12,00 \$	3 600,00 \$	- \$	3 600,00 \$
1.8 Membrane géotextile de type Texel 7609						
- sentier multifonctionnel	500	m.ca	4,00 \$	2 000,00 \$	- \$	2 000,00 \$
- nouvelle fondation de rue	300	m.ca	4,00 \$	1 200,00 \$	- \$	1 200,00 \$
1.9 Fondation pierre concassée, MG-20						
- 250 mm d'épaisseur (nouvelle fondation de rue)	300	m.ca	16,00 \$	4 800,00 \$	- \$	4 800,00 \$
- 450 mm d'épaisseur (sentier multifonctionnel)	500	m.ca	18,00 \$	9 000,00 \$	- \$	9 000,00 \$
1.10 Fondation en sable, MG-112						
- 450 mm d'épaisseur (nouvelle fondation de rue)	300	m.ca	16,00 \$	4 800,00 \$	- \$	4 800,00 \$
1.11 Puisard existant à déplacer	6	unité	2 000,00 \$	12 000,00 \$	- \$	12 000,00 \$
1.12 Borne-fontaine existante à déplacer	2	unité	2 500,00 \$	5 000,00 \$	- \$	5 000,00 \$
Total (1) Travaux de fondation				83 750,00 \$	30 350,00 \$	53 400,00 \$
2. Travaux de bordures						
2.1 Bordure en béton de ciment, hauteur de 400 mm	500	m lin.	60,00 \$	30 000,00 \$	30 000,00 \$	- \$
Total (2) Travaux de bordures				30 000,00 \$	30 000,00 \$	- \$
3. Travaux de pavage						
3.1 Enrobé bitumineux couche lieuse, EB-14, 60 mm d'épaisseur	340	tm	100,00 \$	34 000,00 \$	34 000,00 \$	- \$
3.2 Enrobé bitumineux préparé et posé à chaud, couche d'usure, type EB-10C, PG 58-28						
- 60 mm d'épaisseur (réparation entrée privée)	35	tm	150,00 \$	5 250,00 \$	5 250,00 \$	- \$
- 60 mm d'épaisseur (sentier multifonctionnel)	75	tm	150,00 \$	11 250,00 \$	- \$	11 250,00 \$
3.3 Montées en béton bitumineux (transitions) pour entrées privées et raccordements de rues	190	m lin.	20,00 \$	3 800,00 \$	3 800,00 \$	- \$
3.4 Nivellement de services						
- Puisards	6	unité	175,00 \$	1 050,00 \$	1 050,00 \$	- \$
- Regards	6	unité	175,00 \$	1 050,00 \$	1 050,00 \$	- \$
- Boîtes de vanne	5	unité	175,00 \$	875,00 \$	875,00 \$	- \$
3.5 Nettoyage des services existants (égouts pluviaux, égouts sanitaires, regards d'égouts, puisards, boîtes, chambres de vannes et bassin de rétention)	1	forfaitaire	4 225,00 \$	4 225,00 \$	4 225,00 \$	- \$
Total (3) Travaux de pavage				61 500,00 \$	50 250,00 \$	11 250,00 \$
4. Pièces de services défectueuses						
4.1 Éléments en béton	3	unité	300,00 \$	900,00 \$	900,00 \$	- \$
4.2 Éléments en fonte	2	unité	1 200,00 \$	2 400,00 \$	2 400,00 \$	- \$
Total (4) Pièces de services défectueuses				3 300,00 \$	3 300,00 \$	- \$

5. <u>Aménagements paysagers</u>						
5.1	Engazonnement en plaque incluant 150 mm de terre végétale et entretien jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux					
	900	m2	15,00 \$	13 500,00 \$	13 500,00 \$	- \$
5.2	Réparation des entrées privées en pierre concassée					
	180	tm	20,00 \$	3 600,00 \$	3 600,00 \$	- \$
Total (5) Aménagements paysagers				17 100,00 \$	17 100,00 \$	- \$
6. <u>Signalisation</u>						
6.1	Marquage de la chaussée					
	1	forfaitaire	2 500,00 \$	2 500,00 \$	1 500,00 \$	1 000,00 \$
6.2	Panneaux de signalisation					
	6	unité	250,00 \$	1 500,00 \$	1 000,00 \$	500,00 \$
Total (6) Signalisation				4 000,00 \$	2 500,00 \$	1 500,00 \$
7. <u>Travaux d'éclairage</u>						
7.1	Excavation et remblayage de tranchée					
	250	m.lin	35,00 \$	8 750,00 \$	8 750,00 \$	- \$
7.2	Conduits de 53 mm de diamètre en PVC rigide					
	250	m lin.	7,00 \$	1 750,00 \$	1 750,00 \$	- \$
7.3	Gaines protectrices en PVC de 150 mm de diamètre (traverses de rues), incluant la réfection de la fondation et du pavage					
	10	m lin.	150,00 \$	1 500,00 \$	1 500,00 \$	- \$
7.4	Bases de béton					
	8	unité	900,00 \$	7 200,00 \$	7 200,00 \$	- \$
7.5	Filage # 4 RWU90					
	550	m lin.	5,00 \$	2 750,00 \$	2 750,00 \$	- \$
7.6	Filage # 6, vert RWU90					
	275	m lin.	2,00 \$	550,00 \$	550,00 \$	- \$
7.7	Lampadaires simples					
	8	unité	4 200,00 \$	33 600,00 \$	33 600,00 \$	- \$
7.8	Alimentation et distribution					
	1	global	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	- \$
7.9	Vérification électrotechnique					
	1	global	1 500,00 \$	1 500,00 \$	1 500,00 \$	- \$
Total (7) Travaux d'éclairage				58 600,00 \$	58 600,00 \$	- \$

Règlement RV-1649
Annexe II
PLAN DE TAXATION
(Article 5)

